
ANNEXE 7 : AIDE FINANCIERE AUX FAMILLES

Désireux de permettre l'accès du collège Saint-Joseph à tous, et dans un souci d'aider les familles qui en ont besoin, nous avons décidé, en lien avec l'APEL, de mettre en place une aide pour les familles aux revenus les plus modestes.

Cette aide sera accordée sur présentation après examen du dernier avis d'imposition et du dossier par la direction.

CONTRIBUTION DES FAMILLES : DEMANDE DE REDUCTION

Mme, Mr,	Responsable(s) de :	Classe de :
.....

Total des revenus 2022 :

Nombre de parts (parents) =

Nombre d'enfants à charge =

TOTAL des parts =

A....., le

Signature des parents

Justificatif à fournir : photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition (revenus 2022)

Demande à faire parvenir à la direction avant le 11 septembre 2023.